

Commission de la Justice

Procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2024

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. 8299A Projet de loi portant création de postes d'attaché de justice et modification de :
1° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ;
2° la loi modifiée du 7 juin 2012 sur les attachés de justice ;
en vue d'arrêter un programme pluriannuel de recrutement dans la magistrature de l'ordre judiciaire pour les années judiciaires 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027
- Rapporteur : Monsieur Laurent Mosar

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, Mme Carole Hartmann, Mme Paulette Lenert, M. Laurent Mosar, M. Gérard Schockmel, Mme Sam Tanson, M. Charel Weiler, Mme Stéphanie Weydert

Mme Elisabeth Margue, Ministre de la Justice

M. Pit Bouché, M. Gil Goebbels, M. Yves Huberty, du Ministère de la Justice

Mme Jenny Thines, du groupe parlementaire CSV

M. Christophe Li, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Alex Donnersbach, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Zeimet

M. Marc Baum, observateur délégué

*

Présidence : M. Laurent Mosar, Président de la Commission

*

- 1. 8299A** **Projet de loi portant création de postes d'attaché de justice et modification de :**
1° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ;
2° la loi modifiée du 7 juin 2012 sur les attachés de justice ;
en vue d'arrêter un programme pluriannuel de recrutement dans la magistrature de l'ordre judiciaire pour les années judiciaires 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027

Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État

Dans son avis complémentaire du 28 juin 2024, le Conseil d'État peut marquer son accord avec l'approche retenue par les auteurs des amendements parlementaires du 2 mai 2024 et peut approuver par conséquent la scission du projet de loi n°8299 en deux projets de loi distincts.

Les oppositions formelles précédemment émises peuvent être levées, suite auxdits amendements adoptés par la Commission de la Justice.

Quant aux articles 14 et 75-8*bis* de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire, la Commission de la Justice fait siennes les propositions de textes formulées par le Conseil d'État.

Présentation et adoption d'un projet de rapport

M. Laurent Mosar (Rapporteur, CSV) présente les grandes lignes de son projet de rapport. L'orateur retrace également l'historique de ce projet de loi et l'objectif poursuivi par la scission de celui-ci.

Le projet de rapport ne suscite aucune observation particulière de la part des membres de la Commission de la Justice.

Vote

Le projet de rapport recueille l'accord unanime des membres de la Commission de la Justice.

Temps de parole

Pour les débats en séance plénière, la Commission propose de recourir au modèle de base.

2. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

Procès-verbal approuvé et certifié exact